

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**  
**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Personne publique :  
Mairie  
Objet de la consultation :**

---

**Maîtrise d'œuvre sur les travaux de  
Mise en accessibilité de 3 ERP - Mairie - Piscine - Groupe Scolaire  
Commune de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR**

---

**Établie en application du Code des Marchés publics**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :  
Marché à procédure adaptée en application  
du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

**Date et heure limite de remise : [le vendredi 19 janvier 2018 à 12h30](#)**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

<i>Article 1 - Acheteur</i>	3
<i>Article 2 - Objet de la consultation</i>	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation	3
<i>Article 3 - Dispositions générales</i>	3
3-1-Décomposition du marché	3
3-1-1-Lots	3
3-1-2-Tranches	3
3-2-Durée du marché - délais d'exécution	3
3-3-Modalités de financement et de paiement	3
3-4-Forme juridique de l'attributaire	3
3-5-Délai de validité des propositions	3
3-6-Variantes et options	4
3-6-1-Variantes	4
3-6-2-Options	4
3-8-Visites	4
3-7-Autres dispositions	4
<i>Article 4 - Dossier de consultation</i>	4
4-1-Contenu du dossier de consultation	4
4-2-Modification de détail au dossier de consultation	4
4-3- Modalités de retrait des documents de consultation	4
<i>Article 5 - Présentation des propositions</i>	4
5-1-Documents à produire	4
5-2-Compléments à apporter au cahier des charges	5
5-3-Langue de rédaction des propositions	5
5-4-Unité monétaire	5
5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis	5
Négociation	6
<i>Article 6 - Jugement des propositions</i>	6
<i>Article 7 - Renseignements complémentaires</i>	7

## **Article 1 - Acheteur**

### **Le pouvoir adjudicateur :**

Mairie de la Chartre sur le Loir  
Place de l'Hôtel de ville  
72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR  
M. Le Maire : Jean-Luc COMBOT

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2-1-Objet du marché**

La consultation porte sur les prestations suivantes :

**Affaire 204- Mise en accessibilité de 3 ERP - Mairie - Piscine - Groupe Scolaire  
Commune de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR**

### **2-2-Procédure de passation**

Le marché sera passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au Code des Marchés Publics.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du marché**

#### **3-1-1-Lots**

Le marché fait l'objet de plusieurs lots:

Lot 1 : Voirie - Aménagements Extérieurs  
Lot 2 : Menuiseries Intérieures – Serrurerie  
Lot 3 : Electricité - Plomberie – Sanitaires  
Lot 4 : Peinture - Signalétique PMR  
Lot 5 : Accessoires Piscine

#### **3-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

#### **3-2-Durée du marché - délais d'exécution**

L'exécution du marché devra intervenir à partir du **12 février 2018**.

Le délai d'exécution court à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.  
Si un planning d'exécution est demandé par le pouvoir adjudicateur, il ne pourra avoir pour incidence de modifier le délai d'exécution contractuellement défini qui, seul, fait foi entre les parties.

#### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif.

#### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**

A l'issue de l'attribution, le pouvoir adjudicateur pourra imposer la forme d'un groupement solidaire.

#### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3-6-Variantes et options**

#### **3-6-1-Variantes**

Les éventuelles variantes sont autorisées et laissées à l'initiative du titulaire sous réserve de ne pas dénaturer l'objet du marché.

#### **3-6-2-Options**

Il est prévu des options.

#### **3-8-Visites**

Les lots n°1-2-3-5, respectivement Voirie - Aménagements Extérieurs, Menuiseries Intérieures – Serrurerie, Electricité - Plomberie – Sanitaires, Accessoires devront **OBLIGATOIREMENT** s'être rendu sur place pour pouvoir répondre au présent marché, pour les autres lots la visite n'est pas obligatoire mais très conseillée.

Les visites auront lieu le **mercredi 10 janvier 2018 entre 13h et 17h.**

Merci de bien vouloir contacter Mme KONG (au 06 31 18 90 67 ou [mblia.kong@couleursdanjou.fr](mailto:mblia.kong@couleursdanjou.fr)) 24h à l'avance pour prévenir de votre passage.

#### **3-7-Autres dispositions**

Sans objet.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

#### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement pour chacun des lots,
- le CCAP,
- le CCTP descriptif par lot,
- le DPGF par lot,
- le CCTP plans,
- le planning prévisionnel des travaux,

#### **4-2-Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **4-3- Modalités de retrait des documents de consultation**

Dossier à télécharger sur le site : [www.lachartresurleloir.fr](http://www.lachartresurleloir.fr)

## **Article 5 - Présentation des propositions**

#### **5-1-Documents à produire**

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

#### **Justificatifs candidature :**

- **La lettre de candidature** (formulaire DC1)
- **La déclaration du candidat** (formulaire DC2)

- **Extrait Kbis ou tout document permettant de vérifier que le signataire a capacité à représenter l'entreprise** (pouvoir, extraits de statuts, délibération du Conseil d'Administration) ;
- La copie du ou des jugements prononcés à cet effet si le candidat est en redressement judiciaire ainsi que tous documents attestant de l'autorisation de poursuite d'activité pendant la durée du marché;
- l'attestation d'assurance décennale et responsabilité civile

### **Contenu de l'offre**

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement (A.E.) daté et signé (éventuellement l'annexe DC4 en cas de sous-traitance),
- L'attestation de visite sur place, remise lors de votre passage et si la visite vous est obligatoire
- Le planning prévisionnel des travaux daté et signé
- le mémoire technique détaillé de l'offre répondant point par point aux dispositions du cahier des charges. Ce document comportera notamment :
  - ✓ un descriptif de la qualité des matériaux employés et des fournitures de l'entreprise
  - ✓ un descriptif de l'équipe dédiée aux travaux
  - ✓ une description de l'organisation du chantier et des démarches et stratégies de garantie du respect du planning
- Le Bordereau des prix unitaire et/ou le devis proposé par l'entreprise sur la base du dossier technique qui lui a été soumis,

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- la nature des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Code des Marchés Publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus articles 50, 51, 52, 53, 54 du même décret.

### **5-2-Compléments à apporter au cahier des charges**

Sans objet.

### **5-3-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5-4-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### **Remise des plis sur support papier :**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

**« Affaire : Affaire 204- Mise en accessibilité de 3 ERP - Mairie - Piscine - Groupe Scolaire.»**

**« NE PAS OUVRIR»**

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés aux articles 50, 51, 52, 53, 54 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Code des Marchés Publics, au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être envoyés en LRAR ou tout autre moyen permettant de garantir la date de réception et/ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie de la Chartre sur le Loir**  
**Place de l'Hôtel de ville**  
**72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

#### **Remise des plis sur support dématérialisé :**

Les candidats pourront transmettre leur proposition sous forme dématérialisée directement à l'adresse suivante : et ayant pour objet :

Le dépôt des offres sera possible jusqu'à la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation, ceux qui souhaiteraient déposer leur offre après seront automatiquement rejeté.

Ou

Les candidats pourront transmettre leur proposition sous forme dématérialisée à l'adresse mail suivante : [katia.chaufour@lachartresurleloir.fr](mailto:katia.chaufour@lachartresurleloir.fr) où il devra être indiqué dans l'objet du Mail « Confidentiel Appel d'offres pour la Mise en accessibilité de 3 ERP - Mairie - Piscine - Groupe Scolaire- Commune de La Chartre sur le Loir ».

Le dépôt des offres sur ce site sera possible jusqu'à la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation, ceux qui souhaiteraient déposer leur offre après, ne pourront pas accéder à la plateforme de dépôt des offres.

#### **Négociation**

Le présent marché pourra, si le pouvoir adjudicateur le souhaite et le juge nécessaire, faire l'objet d'une négociation avec les candidats ayant remis l'offre la plus intéressante dans des conditions de stricte égalité et de confidentialité.

Le pouvoir adjudicateur pourra également solliciter une présentation de l'offre du candidat par courrier RAR et/ou par courriel. Le pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 en date du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur n'est cependant pas obligé de faire usage de cette faculté, y compris s'il constate que le caractère incomplet de l'offre qui lui est soumise ne lui permet pas de la déclarer régulière.

### **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

#### **Critères de sélection des candidatures :**

1. Capacités financières
2. Capacités techniques

#### **Critères de jugement des offres :**

A l'issue du délai de remise des offres et conformément à l'article 62 du Code des Marchés Publics, les offres seront classées et l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères indiqués ci-après en appliquant la formule suivante :

**1) Le prix des prestations : pondération : 60%**, apprécié sur la base du détail estimatif valorisé par le candidat,

La note 20 sera attribuée au candidat ayant le prix le moins élevé, les autres candidats auront une note inversement proportionnelle au montant de leur offre (par exemple : un prix supérieur de 25 % par rapport à une offre moins disante se traduira par une note de  $20/1,25 = 16$ )

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres prévaudront sur toutes autres indications de l'offre. Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le montant indiqué sur le présent document. En cas de refus, son offre sera considérée non conforme et de ce fait sera éliminée.

## **2) La valeur technique: pondération 40 %**

La valeur technique des prestations sera jugée sur la base de la grille de réponse qui détaillera :

- 10 points : un descriptif de la qualité des matériaux employés et des fournitures de l'entreprise
- 5 points : un descriptif de l'équipe dédiée aux travaux
- 5 points : une description de l'organisation du chantier et des démarches et stratégies de garantie du respect du planning

0/5 ou 0/10=non renseigné

1/5 ou 2/10= insuffisant,

2/5 ou 4/10 = moyen passable

3/5 ou 6/10 = passable

4/5 ou 8/10 = suffisant

5/5 ou 10/10 = supérieur aux attentes du marché

### Sommation des notes attribuées à chaque critère

L'attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse résultera de l'application d'une note globale établie par valorisation et pondération de chaque critère énoncé ci-dessus.

⇒ Prix (coefficient : 60 %)

⇒ Valeur technique (coefficient : 40 %)

La notation globale multicritères des candidats sera établie par sommation des notes pondérées des différents critères selon la formule :

$$\Sigma = (\text{note prix} \times 60\%) + (\text{note valeur technique} \times 40\%)$$

Le classement final sera obtenu par considération de la note la plus élevée pour l'offre économiquement la plus avantageuse vers la note la plus basse pour le dernier classé.

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

### **1) Renseignements administratifs**

Correspondant :

[Mme Chaufour Katia](#)

Mairie de La Chartre sur le Loir

Place de l'Hôtel de ville

72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR

[katia.chaufour@lachartresurleloir.fr](mailto:katia.chaufour@lachartresurleloir.fr)

Tél : 02.43.38.16.14

## **2) Renseignements techniques**

Correspondant :

Couleurs d'Anjou

Mme KONG Mblia

43, avenue Jean Joxé

49100 Angers

[mblia.kong@couleursdanjou.fr](mailto:mblia.kong@couleursdanjou.fr)

Tél. : 02.41.87.63.75 Port. : 06 31 18 90 67 Fax : 02.41.42.15.68

## **3) Voies et délais de recours**

Référé précontractuel (article L 551-1 du Code de justice administrative) : la requête en référé doit être introduite avant la conclusion du contrat.

Recours pour excès de pouvoir (article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative) : dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée, et avant la conclusion du contrat. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément.

Recours de pleine juridiction (article L 521-1 du Code de justice administrative) : par tout candidat évincé contestant la légalité de tout ou partie du contrat conclu, et le cas échéant pour obtenir le versement de dommages et intérêts, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la conclusion du marché. Une requête en référé-suspension peut être introduite simultanément.

Recours indemnitaire (article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative) : dans les deux mois à compter d'une décision expresse ou tacite de rejet d'une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Instance chargée des procédures de recours et des renseignements relatifs à l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île de Gloriette, 44041 Nantes, Cedex 01.

Tél. : 02.40.99.46.00 – Télécopieur : 02.40.99.56.58

Fait à

le

L'entrepreneur

(cachet)